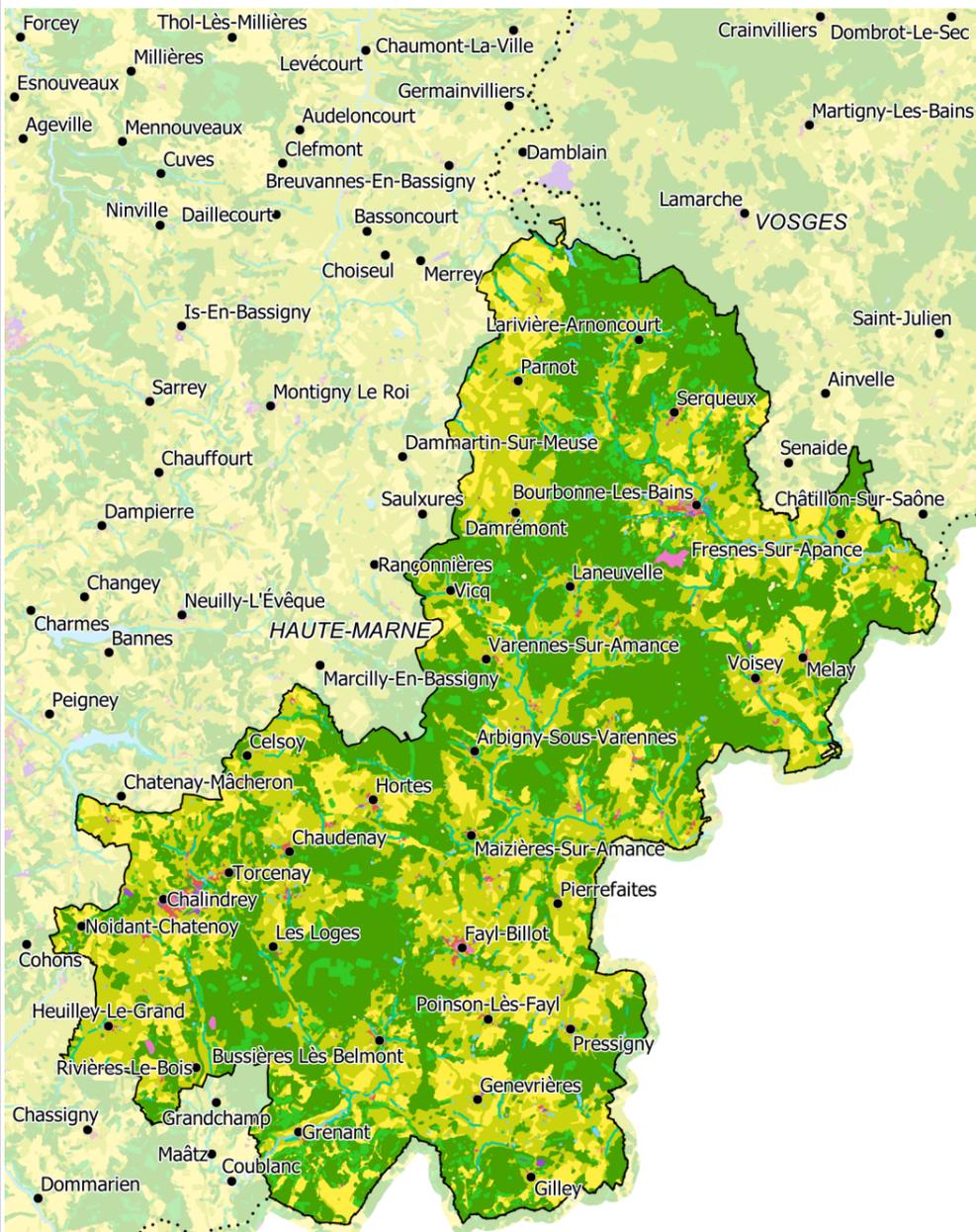


Portrait de la Communauté de Communes des Savoir-Faire

Département : Haute Marne (52) Population en 2017 : 15 221 hab.
 Millésimes OCS GE2 : 2010 et 2019 Densité de population en 2017 : 19,3 hab./km² hab
 Surface totale du territoire : 788,4 km²



Occupation du sol 2019 (niveau 2 de la nomenclature OCS GE2)

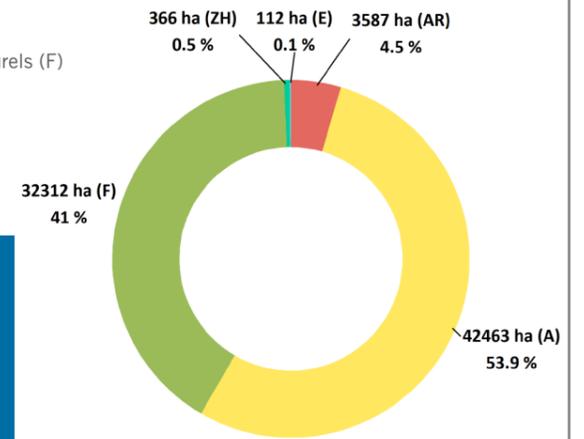


1:309595 Echelle nominale - au format papier A3 (420 mm x 297 mm)

- 11-Habitat
- 12-Equipements et infrastructures collectives
- 13-Activités économiques
- 14-Infrastructures et superstructures des réseaux de transport
- 15-Espaces verts urbains
- 16-Espaces en mutation
- 17-Espaces ouverts urbains
- 21-Terres arables
- 22-Cultures permanentes
- 23-Autres zones agricoles
- 31-Forêts
- 32-Formations naturelles herbacées ou arbustives
- 33-Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- 41-Milieus humides
- 51-Surfaces en eau

Les grandes composantes de l'occupation du sol (niveau 1 de la nomenclature OCS GE 2)

- 1-Territoires artificialisés (AR)
- 2-Territoires agricoles (A)
- 3-Espaces forestiers et semi-naturels (F)
- 4-Zones humides (ZH)
- 5-Surfaces en eau (E)



Il est entendu comme **artificialisation des sols :**

Phénomène anthropique par lequel les espaces naturels, agricoles, forestiers sont transformés au profit d'implantations artificielles (constructions à usage d'habitation, d'activités ou de loisirs, infrastructures de transport, etc.). Le sol subit un changement d'usage, souvent très complexe à inverser.

(source : Plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable)

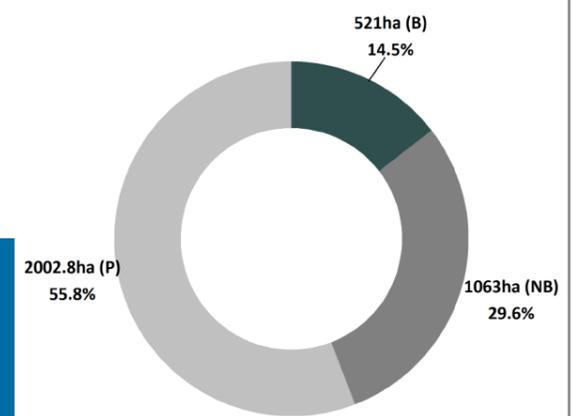
Évolution entre 2010 et 2019

(Calculée selon le découpage administratif en vigueur)

- +92,8 ha d'espaces artificialisés (+2,7%)
Évolution départementale de +3,5%
- 11 ha de terres agricoles (-0,1%)
Évolution départementale de -0,6%
- 77,5 ha d'espaces forestiers et semi-naturels (-0,2%)
Évolution départementale de +0,4%
- 4,3 ha de zones humides (-1,2%)
Évolution départementale de +0,8%
- 0,1 ha de surfaces en eau (-0,1%)
Évolution départementale de +2,2%

La perméabilité des territoires artificialisés (niveau 5 de la nomenclature OCS GE 2)

- 1-Imperméable bâti (B)
- 2-Imperméable non bâti (NB)
- 3-Perméable (P)



Il est entendu comme **imperméabilisation:**

L'imperméabilisation des sols correspond au recouvrement d'un sol par un matériau imperméable (tel que l'enrobé ou le béton), qui entraîne notamment une altération de la capacité d'infiltration de l'eau.

(source : Plateforme Régionale du foncier et de l'aménagement durable)

Évolution entre 2010 et 2019

(Calculée selon le découpage administratif en vigueur)

- +18,2 ha de surface imperméable bâti (+3,6%)
Évolution départementale de +8,3%
- +17,4 ha de surface imperméable non bâti (+1,7%)
Évolution départementale de +6,5%
- +57,2 ha de surface perméable (+2,9%)
Évolution départementale de +2,1%

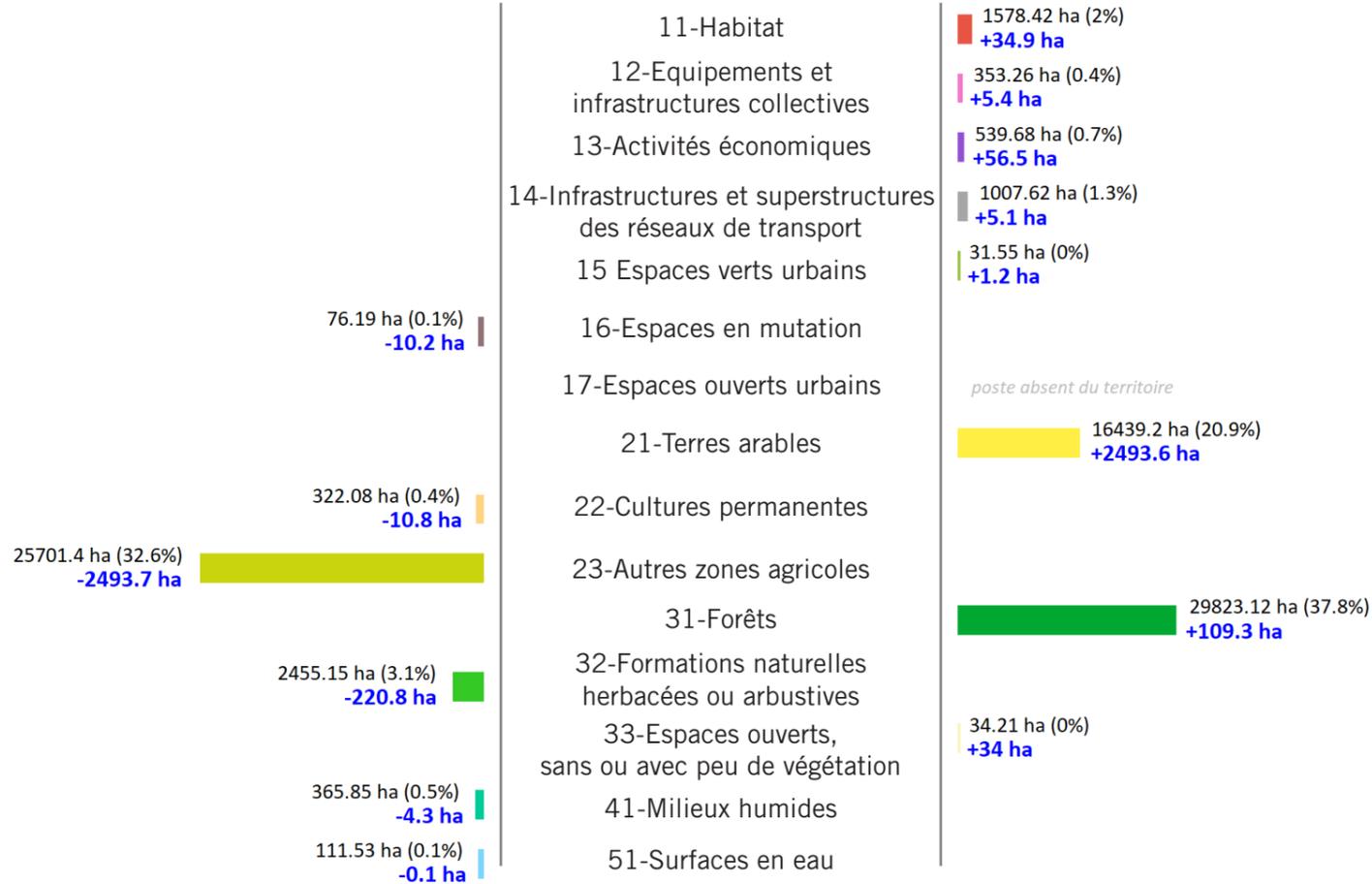
Portrait de la Communauté de Communes des Savoir-Faire

Répartition des postes clés de l'occupation du sol en 2019 et leur évolution depuis 2010

(niveau 2 de la nomenclature OCS GE2)

En régression : surface 2019 (graphique) et sa diminution

En progression : surface 2019 (graphique) et son augmentation



Les mutations de l'occupation du sol entre 2010 et 2019

(niveau 1 de la nomenclature OCS GE2)

1-Territoires artificialisés (AR) 2-Territoires agricoles (A) 3-Espaces forestiers et semi-naturels (F) 4-Zones humides (ZH) 5-Surfaces en eau (E)

